

QUALIFICATION AU VOL DE NUIT

Durée de formation : minimum 2 semaines

DESCRIPTION

- ✓ La qualification au vol de nuit VFR permet au pilote breveté PPL-H de pouvoir voler en conditions VFR de nuit.
- ✓ Formation sur 6 mois maxi et de préférence en période d'heure d'hiver
- ✓ Délivrance d'un **certificat de fin de formation** pour faire apposer la mention «Qualification au vol de nuit » sur la licence

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Posséder un **Certificat médical de classe 1 ou 2 valide**
- ✓ Etre titulaire d'une **licence PPL-H** en état de validité
- ✓ Détenir la **qualification de type de l'hélicoptère utilisé pour le stage** en état de validité
- ✓ La formation peut être entreprise avec moins de 100h de vol mais le candidat devra avoir effectué **100h de vol sur hélicoptère** (dont au moins 60h en tant que CDB et 20h de vol en navigation) après l'obtention de sa PPLH pour pouvoir voler en conditions VFR de nuit.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **Formation théorique**: au minimum 5 heures
- ✓ **Instruction en vol**: au minimum 15 heures en DC (dont 10h en VSV et 5h de nuit) et au moins 5 circuits complets en solo de nuit

TARIFS

- ✓ R22: 7300€
- ✓ Cabri: 8000€
- ✓ R44: 11800€
- ✓ Devis personnalisé sur demande



VOTRE CONTACT

Leslie COSTA - Responsable Administrative Formation
Tel : +33 (0)4 83 15 72 12 | formation@azurhelico.fr
Cannes - Aéroport de Cannes - 06150 Cannes la Bocca
Lyon - Aéroport de Lyon-Bron - 69500 Bron